



Ordre des  
**AGRONOMES**  
du Québec

# L'application et le contenu d'un plan de phytoprotection ou d'une recommandation ponctuelle

**Raymond Leblanc, agr., M. Env., MBA**  
**Conseiller en pratique professionnelle**  
**Ordre des agronomes du Québec**

Le 9 décembre 2016



# Plan de la présentation

---

- ❑ Plan d'action de l'Ordre en phytoprotection
- ❑ Outils pour les agronomes
- ❑ Stratégie québécoise sur les pesticides 2015-2018
- ❑ La tenue des dossiers en phytoprotection

# Plan d'action en phytoprotection

2009

Résolution au congrès de l'Ordre – Prescription des pesticides



**Comité de concertation sur les pesticides : + de 20 participants**

Industrie, producteurs, agroenvironnement, CropLife Canada, INSPQ, MAPAQ, MDDELCC...



**Définition des étapes du plan d'action**

1. Actes agronomiques

3. Établir les règles de l'art

2. Formation

4. Mesure l'applicabilité au champ



**Plan d'action 2012-2015**

# Étapes et échéancier du plan d'action

## 1. ACTE AGRONOMIQUE : *Loi sur les agronomes*, protection du public

Public = agriculteurs, autres publics à risque

Recommandation en phytoprotection =  
acte réservé exclusif à l'agronome

## 2. FORMATION : Formation pratique des agronomes (2015-2016)

Pesticides

Risques

Méthodes alternatives

## 3. RÈGLES DE L'ART (2014-2015)

Références sur les pratiques  
reconnues par les agronomes

Établies dans chacun des  
domaines en agronomie

Références à l'inspection  
professionnelle

## 4. PROJET PILOTE SUR L'APPLICABILITÉ AU CHAMP (2015)

## 5. DIFFUSION DE LA GRILLE DE RÉFÉRENCE EN PHYTOPROTECTION (2016)

## 6. MISE EN APPLICATION (2017)

# Démarche professionnelle

1. Objectif de l'entreprise
2. Diagnostic phytosanitaire
3. Recommandations sur justification :
  - Plan de phytoprotection
  - Recommandations ponctuelles
4. Tenue de dossier



# Outils de l'Ordre en phytoprotection

1. Grille de référence en phytoprotection
2. Modèle d'un plan de phytoprotection :
  - Registre des interventions
3. Document préliminaire sur les obligations et responsabilités des divers intervenants
4. Règlement sur la tenue de dossier



# Grille de référence en phytoprotection

Son utilité :

Outil pour l'agronome

Démarche professionnelle  
basée sur le concept  
de la lutte intégrée

Grille de  
référence en  
phytoprotection

Éléments à considérer par  
l'agronome dans la  
réalisation d'un plan de  
phytoprotection ou d'une  
recommandation ponctuelle

Règles de l'art  
en phytoprotection

# Étapes d'un plan de phytoprotection ou d'une recommandation ponctuelle

1

- Décrire sommairement l'entreprise

2

- Décrire le mandat et le contrat de service

3

- Analyser et collecter les données pertinentes

4

- Effectuer un diagnostic des problèmes phytosanitaires

5

- Analyser les différentes options de traitement phytosanitaire



# Étapes d'un plan de phytoprotection ou d'une recommandation ponctuelle

6

- Choisir le traitement et le justifier

7

- Élaborer le plan de phytoprotection ou la recommandation ponctuelle

8

- Signer, dater, présenter et remettre le plan de phytoprotection ou la recommandation ponctuelle au client

9

- Effectuer un suivi des recommandations

10

- Tenir un dossier client

# Plan de phytoprotection à la ferme (2017)

1. **Identification et objectif de l'entreprise agricole**
2. **Diagnostic phytosanitaire : éléments ciblés**
3. **Recommandations – interventions phytosanitaires :**
  - Pratiques alternatives de lutte intégrée
  - Produits phytosanitaires (doses, moment, ravageurs, etc.)
  - Indicateurs de risque sur l'environnement et la santé
4. **Recommandations – environnement et santé :**
  - Zones à risque, bandes riveraines, distances...
  - Personnes à risque : utilisateurs, employés, entourage...
  - Précautions : dérive...
  - Équipement : rinçage et recyclage des sacs et contenants
  - Etc.

# Plan de phytoprotection

## • RECOMMANDATIONS EN INTERVENTION PHYTOSANITAIRE- ANNÉE \_\_\_\_\_

Superficie cultivée : \_\_\_\_\_ Culture : \_\_\_\_\_ Date de semis : \_\_\_\_\_ Travail de sol : \_\_\_\_\_ Superficie traitée : \_\_\_\_\_

N° du champ	Superficie	Traitement précédent	Traitement recommandé	Taux d'application	Volume de bouillie	Problème phytosanitaire	Stade d'application	Besoins totaux	Délai avant récolte	Délai de réentrée	Efficacité du traitement (oui / non)	Indice de risque pour la santé	Indice de risque pour l'environnement

## • RECOMMANDATIONS POUR PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ HUMAINE - ANNÉE \_\_\_\_\_

Les informations et recommandations concernant les mesures préventives et la gestion des risques associés aux pesticides sont issues du diagnostic phytosanitaire ou d'autres documents agronomiques (ex. : plan d'accompagnement agroenvironnemental, diagnostics spécialisés en phytoprotection, etc.).

Bonnes pratiques en phytoprotection	Recommandations
Plan de localisation des zones à risque environnemental	
Respect des distances d'éloignement	
Respect des bandes riveraines	

# Plan de phytoprotection

## Objectifs :

- **Plan de phytoprotection pratique**
- **Agilité et pragmatisme**
- **Accompagner les producteurs en gestion de risques**

Un plan de phytoprotection  
**général** pour la ferme,  
incluant les produits  
plus à risque

Problème **spécifique**  
= recommandation  
**spécifique**

- ✓ Démarche applicable, flexible et progressive
- ✓ Éléments de justification incontournables
- ✓ Collaboration entre conseillers(ères)
- ✓ Option de substitution de produits
- ✓ Assurer une flexibilité au contexte de la production
- ✓ Indice de risque: SAgE - IRPeQ

# MDDELCC – 22 novembre 2015



# Stratégie québécoise sur les pesticides 2015-2018

## Molécules ciblées :

- Néonicotinoïdes : imidaclopride, clothianidine, thiaméthoxame
- Atrazine
- Chlorpyrifos
- Autres produits à venir

## Utilisations permises mais encadrées :

- ✓ Justification agronomique

# Stratégie québécoise sur les pesticides 2015-2018

- **Création d'un comité aviseur (MDDELCC-MAPAQ-OAQ)**
  - Discuter des aspects réglementaires et agronomiques.
- **Création d'un groupe de travail à l'Ordre**
  - Discuter des outils agronomiques pour appuyer l'agronome dans la justification agronomique d'un pesticide ciblé par la réglementation.

# Stratégie québécoise sur les pesticides 2015-2018

## Responsabilités partagées :

- **MDDELCC : résultats attendus – par règlements**
- **Ordre des agronomes du Québec :**
  - Règles de l'art en phytoprotection – par la grille de référence
  - Compétence – par la formation et l'inspection professionnelle
- **Agronome, technicien agricole, technologue agricole :**
  - Rencontre du client, analyse des options, recommandations, suivi et accompagnement des producteurs, tenue des dossiers
- **Producteur : mise en œuvre**



# Projet de modification de la réglementation sur les pesticides

## *Loi sur les pesticides :*

- ❑ *Code de gestion des pesticides*
- ❑ *Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides*

# Documents de l'Ordre à venir

**Obligations et responsabilités des intervenants** impliqués dans la recommandation, la vente, l'utilisation et l'application de **pesticide**.

La vente comprend aussi les semences traitées aux **néonicotinoïdes**.

## Les intervenants :

- Agronome
- Technicien ou technologue agricole
- Vendeur de pesticides et de semences
- Applicateurs de pesticides à forfait
- Producteurs agricoles
- Titulaires de permis et de certificats

# Documents de l'Ordre à venir

## Grille de référence sur la tenue des dossiers :

1. **Notions essentielles**
2. **Ouverture du dossier** (éléments incontournables)
  - mandat et contrat
3. **Réalisation du mandat** (éléments incontournables)
  - correspondance, document technique, rapport, etc.
4. **Fermeture du dossier**
  - suivi, honoraires
5. **Conclusion**

**Merci de votre attention!**

